

Montpellier, le 22 novembre 2018

COHESION SOCIALE

Comité départemental de Veille sociale du 22 Novembre 2018

L'hébergement des personnes sans-abris est un enjeu primordial qui prend une acuité particulière en période hivernale.

Dans cette perspective, le préfet de l'Hérault a souhaité, comme chaque année, inviter les acteurs associatifs spécialisés dans la prise en charge des personnes sans domicile, mais également les principales collectivités territoriales ainsi que l'ARS à participer à la réunion du comité départemental de veille sociale afin de leur présenter les modalités arrêtées dans l'Hérault en terme d'hébergement et de mise à l'abri de nos concitoyens les plus démunis durant la période hivernale qui nécessite de redoubler de vigilance.

L'Etat s'appuie dans ce cadre sur un dispositif de veille sociale, confié au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO 34) qui est chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation et de les orienter vers les structures qu'appelle leur état. Il gère à cet effet le numéro d'appel d'urgence sociale le 115.

Le bilan de l'activité du SIAO 34 permet de repérer les zones de tension sur le département : sur 1 531 demandes reçues, 501 ménages étaient en attente d'une proposition d'hébergement ou de logement adapté au cours du 1er semestre 2018, et par ailleurs, le taux de réponse positive aux demandes d'hébergement se limite à 5.4% en octobre 2018.

Face à cette situation très tendue, l'Etat a développé l'offre d'hébergement d'urgence soit 701 places ainsi que 430 places en hôtel mais également, pour la période hivernale, un dispositif spécifique de 278 places supplémentaires qui seront déployées pour faire face à la nécessité de mettre à l'abri les personnes sans domicile. Ainsi, il peut être noté que la capacité de réponse globale d'hébergement d'urgence s'élève à 1409 places pour l'hiver 2018/2019, soit une progression de 68 % par rapport à l'hiver 2017/2018.

En outre, en cas de déclenchement d'une alerte Grand Froid, un renforcement exceptionnel de 135 places pourra être également activé.

Enfin, sur Montpellier, l'équipage du SAMU social sera renforcé permettant une permanence de 9h00 à minuit en semaine et de 15h00 à minuit le week-end. De même, des maraudes seront mises en place sur Béziers et Sète afin d'aller vers les personnes à la rue pour leur proposer couvertures, boissons chaudes, une écoute et les orienter vers les hébergements et mises à l'abri disponibles.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34



Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34



Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

